

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**COMMISSION PERMANENTE**

Séance du lundi 31 mai 2021

DÉLIBÉRATION N° CP-2021/05/31-2/08 A

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

077-227700010-20210531-lmc100000022098-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 03/06/2021

Réception Préfet : 03/06/2021

Publication RAAD : 03/06/2021

OBJET : Demandes de remise gracieuse de dette de quatre anciens agents départementaux.
demandes acceptées

Il vous est proposé de faire bénéficier deux anciens agents départementaux d'une remise gracieuse de dette et de refuser deux demandes de remise gracieuse émanant d'anciens agents départementaux

LA COMMISSION PERMANENTE,

VU la délibération du Conseil départemental n° 0/04 en date du 13 juillet 2018, portant délégation de compétences à la Commission permanente, dans son alinéa n° 2,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

Vu la demande de remise gracieuse présentée par Madame A.B-R. (titres de recette n°2021-517/518),

Vu la demande de remise gracieuse présentée par Madame V.V. (titre de recette n°2021-730),

Considérant qu'une remise gracieuse peut être accordée en cas de gêne du débiteur,

Considérant que Mesdames A.B-R. et V.V., anciens agents départementaux, ont perçu indûment tout ou partie de leur traitement,

Considérant les difficultés matérielles et financières dont font l'objet ces anciens agents,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'accorder aux anciens agents départementaux ci-après mentionnés une remise gracieuse partielle correspondant à la part de traitement indûment perçu dans les conditions suivantes :

Initiales prénom/nom	Montant de la dette (euros)	Indemnités journalières perçues (euros)	Montant de la remise gracieuse (euros)	Montant « restant à la charge » de l'agent (euros)	Quotité de la remise gracieuse (%)
Madame A.B-R. (titres de recette n°2021-517/518)	1654.40 €	620.07 €	1034.33 €	620.07 €	62.5 %
Madame V.V. (titre de recette n°2021-730)	254.84 €	58.20 €	196.64 €	58.20 €	77.2 %

Article 2 : La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget départemental sur le domaine « Gestion des Ressources Humaines » à l'action « Masse Salariale », sur l'opération « masse salariale/Remises gracieuses ».

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR (42) :

M. Pierre BACQUÉ qui a donné pouvoir à Mme Béatrice RUCHETON
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI
Mme Cathy BISSONNIER
M. Ludovic BOUTILLIER qui a donné pouvoir à Mme Martine DUVERNOIS
Mme Martine BULLOT
M. Jean-Marc CHANUSSOT
M. Bernard COZIC
Mme Monique DELESSARD
M. Smaïl DJEBARA
Mme Martine DUVERNOIS
M. Vincent ÉBLÉ
Mme Anne-Laure FONTBONNE
Mme Isoline GARREAU MILLOT
Mme Julie GOBERT qui a donné pouvoir à M. Smaïl DJEBARA
M. Jérôme GUYARD
M. Yves JAUNAUX
M. Denis JULLEMIER
Mme Sarah LACROIX
M. Olivier LAVENKA
M. Jean LAVIOLETTE
Mme Nolwenn LE BOUTER qui a donné pouvoir à M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Daisy LUCZAK
Mme Marianne MARGATÉ
M. Olivier MORIN
Mme Céline NETTHAVONGS
M. Jean-François ONETO
Mme Véronique PASQUIER
M. Ugo PEZZETTA
Mme Laurence PICARD
M. Brice RABASTE
Mme Isabelle RECIO

Mme Béatrice RUCHETON
M. Patrick SEPTIERS
Mme Geneviève SERT qui a donné pouvoir à M. Patrick SEPTIERS
Mme Sandrine SOSINSKI
M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Virginie THOBOR
M. Jérôme TISSERAND
M. Xavier VANDERBISE
Mme Véronique VEAU
M. Sinclair VOURIOT qui a donné pouvoir à Mme Andrée ZAÏDI
Mme Andrée ZAÏDI

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :

Ont été ABSENTS (4) :

M. Arnaud de BELENET
M. Bernard CORNEILLE
Mme Valérie POTTIEZ-HUSSON
M. Franck VERNIN



Patrick SEPTIERS
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne